

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE A LA
DEMANDE D'ADOPTION DE SEPT NORMES DE FIABILITE**

Norme FAC-002-2 - Études de raccordement des installations

- 1. Références :**
- (i) Dossier R-3699-2009, décision [D-2015-059](#), par. 447;
 - (ii) Dossier R-3944-2015, [pièce B-0008](#), Annexe QC-FAC-002-1;
 - (iii) Dossier R-3944-2015, [pièce B-0054](#), Annexe QC-FAC-002-2;
 - (iv) Pièce [A-0031](#), p. 2, sect. 4.

Préambule :

La Régie souhaite que le Coordonnateur dépose en preuve des justifications en lien avec la codification du champ d'application au Québec, RTP ou BES, de la norme FAC-002 dont les versions 0, 1 et 2 ont fait ou font l'objet d'un examen par la Régie.

Cet aspect fait l'objet de suivis de décisions passées et a été inclus à l'ordre du jour de la séance de travail du Bloc V.

- (i) En relation avec la norme FAC-002-1 qui a remplacé la norme FAC-002-0, la Régie se prononce ainsi :

« [447] De plus, la Régie note, à l'égard du champ d'application de la norme, une contradiction significative entre la Matrice d'application (« RTP et les réseaux de distribution »), le Registre des installations (installations de transport à 44 kV et plus) et l'Annexe de la nouvelle version déposée (par défaut, le champ d'application est le BES, soit généralement les installations exploitées à 100 kV et plus). [...]»

- (ii) L'annexe Québec de la norme « FAC-002-1 — Coordination des plans pour les nouvelles installations » ne prévoit aucune disposition particulière pour ce qui est de l'application de cette norme au Québec.

- (iii) L'annexe Québec de la Norme « FAC-002-2 — Études de raccordement d'installations » ne prévoit aucune disposition particulière pour ce qui est de l'application de cette norme au Québec.

- (iv) L'ordre du jour de la séance de travail tenue le 22 septembre 2016 (Bloc V) prévoit :

« 4. Norme FAC-002-2 : Études de raccordement des installations

- *Clarification relative au champ d'application de la norme : BES, RTP ou « Bulk ».*
- *[...]».*

Demande :

- 1.1 Veuillez confirmer le champ d'application de la norme FAC-002 et déposer les justifications appropriées.